40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 12 octobre 2026

Présents : M. CURTENAZ – P. PITHIOUD – N. AUDET - P. CHAILLOU - E. CASENOVE – F. BACHMANN - D. CLERC - M. PUTELAT - C. BORGEAT - S. ROSTANT – M. RIVALLAIN - N. BAUDET – C. ARMENISE - L. COLLONNAZ.

Absents : D. GOETSCHMANN.

Convocation du 06/10/2026
Ouverture de la séance : 19h00
Secrétaire de séance : Philippe PITHIOUD
Auxiliaire : Isabelle INSOGNA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026
- Conflit d'intérêt (information)
- Eau potable - Tarification au 1er janvier 2027
- Convention pour la participation d'un exploitant agricole au déneigement
- Facturation de remise en état d'un appartement communal
- Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2026 :
Le procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2026 est arrêté à l'unanimité.

En introduction de la séance, Madame le Maire demande si des élus sont en conflit d'intérêt avec un dossier traité à l'occasion de la présente séance.
Aucun élu n'est concerné.

OBJET : EAU POTABLE – TARIFICATION AU 1ER JANVIER 2027 (DELIBERATION N°2026-056)
Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le budget du service d'eau potable est un budget annexe qui doit être en équilibre ;
Elle précise que l'eau vendue et facturée aux administrés est achetée par la commune d'Eloise auprès du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine et Semine, au prix, pour l'année 2026, de 1,52 €/m³ ;
Il est nécessaire d'envisager une revalorisation régulière et maîtrisée du prix de l'eau refacturé aux administrés.
Madame le Maire propose d'appliquer une revalorisation du tarif pour la consommation d'eau, à compter du 1er janvier 2027, à 1,55 € par m³.
L'abonnement individuel annuel et forfaitaire du compteur n'est pas modifié ;
Didier Clerc ajoute qu'actuellement, le budget principal finance le budget annexe de l'eau.
Mickaël Rivallain interroge sur la manière de communiquer sur « comment réduire sa consommation ».
Laëtitia Collonnaz précise que le Smebs ne le prévoit pas, la communication doit être faite par la collectivité.
Marcelle Curtenaz demande à la commission environnement de se pencher sur ce sujet.
Martial Putelat interroge sur le volume que représentent les fuites et sur la manière de les détecter.
Didier Clerc explique que les fuites font l'objet d'une surveillance journalière par le biais de la télégestion par le Smebs et de la recherche si besoin de nuit par utilisation du sonar.
Nicolas Baudet précise que le Smebs a donné des taux de rendement de la commune très bons.
Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe de l'eau potable ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
FIXE le tarif applicable pour la consommation d'eau potable à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

- Prix de vente de l'eau potable aux abonnés : 1,55 € le m³

- Abonnement individuel annuel et forfaitaire du compteur : 40,00 €

MANDATE Madame le Maire pour la mise en place de ces dispositions
Acte transmis et rendu exécutoire le 26 octobre 2026

OBJET : CONVENTION POUR LA PARTICIPATION D'UN EXPLOITANT AGRICOLE AU DENEIGEMENT (DELIBERATION N°2026-057)
Madame le Maire rappelle que la Commune est équipée de matériel de déneigement pour procéder au déneigement des voies communales en cas de besoin.
Elle précise que, actuellement, la Commune ne dispose pas du personnel en capacité suffisante pour organiser la période d'astreinte pour le déneigement de la saison hivernale 2026-2027,
que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, un exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.
Madame le Maire propose de recourir par convention, au service du GAEC des Charmassy pour couvrir la période d'astreinte mise en place avec le service technique communal selon un planning établi par avance.
Pour sa participation au déneigement, Madame le Maire propose que la rémunération de l'astreinte soit fixée forfaitairement à 159,20€ la semaine complète d'astreinte ainsi que le paiement des heures d'intervention par le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondants au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec le GAEC des Charmassy pour la période hivernale 2026-2027.
DIT QUE Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.
Acte transmis et rendu exécutoire le 26 octobre 2026

OBJET : FACTURATION DE REMISE EN ETAT D'UN APPARTEMENT COMMUNAL
Ce point est retiré de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

RENDEZ-VOUS AVEC ALTITUDE INFRA, EXPLOITANT DU RESEAU DU SYANE POUR UNE PRESENTATION DU RESEAU LORAWAN DEPARTEMENTAL DES OBJETS CONNECTES
Madame le Maire relate la présentation qui a été faite pour un réseau adapté à l'internet des objets.
Installation d'une infrastructure unique (couverture du territoire assurée par 1 relais) et mutualisée avec une portée d'environ 10 km. Objectif de couverture de + de 95% avec la possibilité de renforcer la couverture selon les besoins spécifiques.
Cet équipement basse consommation garantit une transmission sécurisée.

Commission Voirie et Réseaux : Rapporteur Philippe Pithioud
Route d'Essertoux : validation du devis Mermillod TP2 Alpes.
Jeux d'enfants au chef-lieu : des rendez-vous avec des fournisseurs sont en cours.
Place de la Fruitière : Devis signé avec l'entreprise Borget. Travaux prévus le 12 octobre.
OM : mise en place des nouveaux containers aux 7 points de collecte depuis le 9 octobre
Elagage en cours des pins de l'église et de la sente.
Inventaire des parcelles de bois en limite de propriété privée avec besoin de taille : rendez-vous à prévoir avec les propriétaires, la commune et l'ATMB.
Foyer rural : la réparation de la fuite sera réalisée par le service technique.
Devis en cours pour l'élagage au lotissement de l'Alagne.
Eclairage public : retour de l'étude du maître d'œuvre à la commission le 26 octobre.

Commission Travaux : Rapporteur Patrick Chaillou
Changement des portes de la mairie.
Extension de l'espace d'animation : la consultation est en cours. Date limite de dépôt des plis le 16 octobre.
Projet rénovation de l'école : rencontre avec l'architecte le 9 septembre.
Chauffage de la salle de la Fruitière : devis en cours. Interrogation sur le devenir de la salle.
Inauguration de la boulangerie le 24 octobre.

Commission Scolaire : Rapporteur Nicole Audet
Réorganisation du service périscolaire suite à la démission d'un agent et le recrutement d'un nouvel agent depuis le 12 octobre.
Grève nationale le 29 septembre, le service minimum d'accueil a été mis en place.
Remerciement aux personnes qui se sont mobilisées.
Commission scolaire programmée le 14 octobre.

Commission Urbanisme : Rapporteur Elisabeth Casenove
2026, à date -> 23 déclarations préalables traitées (28 en 2025)
-> 13 permis de construire (6 en 2025)
La commission doit donner un avis sur la révision générale du PLUiH du Pays de Gex en qualité de commune associée.

Commission Finances : Rapporteur Elisabeth Casenove
Analyse des dépenses et des recettes conformément aux budgets votés.
Des décisions modificatives sont à prévoir.
Premières réflexions sur le budget 2027. Chaque commission devra travailler sur un chiffrage des projets 2027 et des dépenses courantes.

Commission Communale d'Action Sociale : Rapporteur Nicole Audet
Permanence sociale le 3 octobre.
Voyages 2026, les 15-16 septembre : escapade lyonnaise et 22 septembre : une journée chez les gones.
Distribution des colis le 19 décembre 2026.
Repas du CCAS le 31 janvier 2027.

Commission Information/Communication : Rapporteur Claudia Armenise
Flyers pour l'inauguration de la boulangerie.
Panneau Pocket : bon démarrage de l'application avec 130 utilisateurs.
Page Facebook : 175 followers.
Communication sur le site Web + projet de page sur les Sans Pardon en collaboration avec l'école.
Projet de rédaction d'une nouvelle charte.
Une note sera faite aux associations sur la communication.
Revue des pages du site web et ajout de contenu.
Nouvelle édition de la gazette.

Commission Associations / Festivités : Rapporteur Nicole Audet
La commémoration du 82ème anniversaire de la libération de la Haute-Savoie et inauguration du panneau des Sans Pardon le 10 octobre a été une belle cérémonie avec notamment la présence des enfants de l'école, les portes drapeaux nombreux et l'harmonie.

AGENDA :
- 13 octobre : conseil communautaire
- 24 octobre : inauguration de la boulangerie
- 11 novembre : commémoration à Saint Germain sur Rhône
- 12 novembre : conseil municipal

Tour de table :

Laëtitia Collonnaz et Nicolas Baudet, délégués au SMEBS font un compte-rendu du comité syndical qui s'est tenu le 7 octobre 2026 et rapportent que suite à l'exigence de l'ARS, le Syndicat des Eaux de Bellefontaine Semine projette l'installation d'un traitement de l'eau au chlore liquide au niveau des réservoirs. Des tests et analyses devront être réalisés pour évaluer la compatibilité de ce traitement avec la présence chez des particuliers de système de traitement par ultraviolets ou similaires.
A également été abordé, le problème de la ressource en eau et l'éventuelle restriction de construction dans les communes concernées par le manque d'eau.

Martial Putelat demande à mieux positionner les containers ordures ménagères au parking de Pralon. Marcelle Curtenaz ajoute qu'une réflexion sur l'aménagement paysager du site est à mener.

Claudia Armenise interroge sur l'impact du changement de la collecte des OM sur la taxe foncière.
Didier Clerc répond qu'il n'y aura pas d'augmentation mais elle ne sera pas réduite.

Mickaël Rivallain demande l'entretien de la parcelle autour du transformateur allée des Rippes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Philippe PITHIOUD

LA PRESIDENTE DE SEANCE,
Marcelle CURTENAZ, Maire

MAIRIE d'ELOISE (Haute-Savoie)